

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

RÉVISION DU

PLU

DE CHARNY

ARRÊT DE PROJET

5.1 Plan général - 1/5000e

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06/03/2018

DML
Cabinet
Yves Duris-Mauger & Christophe Luquet

LE MAIRE

Dossier n° 16 105

Légende

ZONAGE

- A
- Aco
- Nc
- UY

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Arbre ou buisson (classé au titre du L151-23 CU)
- Élément remarquable (au titre du L151-19 CU)
- Bâtiment avec changement de destination possible (L151-11 CU)
- Volume et forme du corps de ferme principe à maintenir (L151-19 CU)
- Bâtiment remarquable à maintenir (L151-19 CU)
- Périmètre d'attente
- Emplacement réservé
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur de jardins, vergers, espaces verts à protéger (L151-23 CU)
- Couloir écologique recensé à préserver (au titre du L.151-23 CU)
- Haie ou alignement d'arbres à préserver ou reconstituer (L151-23)
- Mur remarquable à préserver (au titre du L.151-19 CU)

Autres

- Limites communales
- Parcellaire
- Bâtiments

